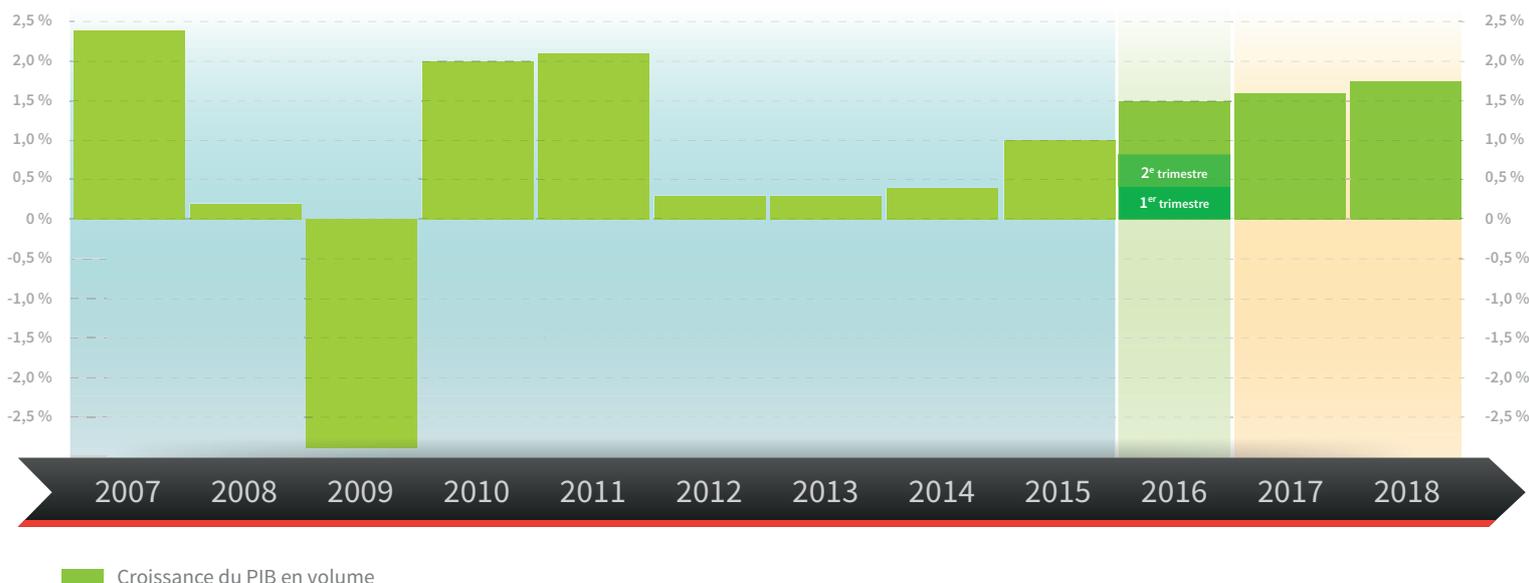




Débat d'Orientations Budgétaires 2016



Une reprise toujours poussive



LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Pénalisée par la vague d'attentats en 2015, la croissance française pourrait reprendre un peu d'élan en 2016 pour s'établir, selon le consensus des économistes à + 1,4 % contre + 1,1 à 1,2 % pour 2015. Ce niveau serait donc légèrement inférieur aux prévisions de 1a loi de finances pour 2016 qui parie sur une croissance de + 1,5 %, seuil minimum théorique à partir duquel le chômage est susceptible de se rétracter.

Si l'investissement des entreprises devrait continuer d'accélérer, soutenu par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et par le Pacte de responsabilité et solidarité, les tensions internationales et le ralentissement du commerce mondial pourraient impacter défavorablement la croissance de la zone euro. Les économies développées telles que la France, restent, en effet, dépendante pour leurs exportations de la demande extérieure des Etats émergents, chahutés également depuis l'été dernier par des périodes de forte volatilité financière.

Néanmoins, la Banque de France et certaines agences de notation restent optimistes sur la question du chômage en entrevoyant les premiers signes de recul dans le courant du second semestre 2016 (- 0,2 %).

Enfin le redressement attendu de l'inflation ?



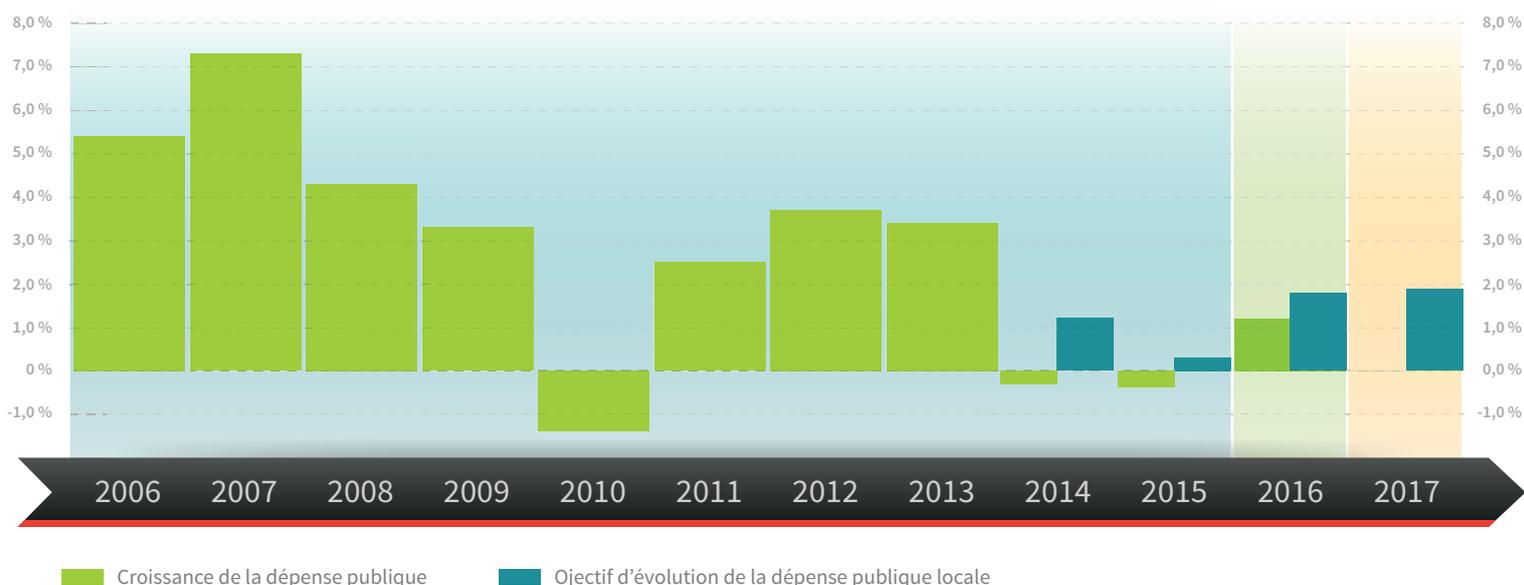
La politique d'assouplissement quantitatif de la Banque Centrale Européenne n'a pas eu l'effet escompté sur le redressement de l'inflation qui est resté à un niveau quasi-nul en 2015 (+ 0,2 %), freinant d'autant le désendettement des entreprises et des Etats.

Les perspectives pour 2016 ne sont guère encourageantes. Avec les tensions sur le prix du baril, la dépréciation de l'euro face au dollar et la chute des prix des matières premières, l'inflation ne devrait guère rebondir. A court terme, cette situation constitue pourtant une aubaine pour les collectivités déjà fortement contraintes par les baisses successives des dotations de l'Etat.

Ainsi, en 2016, c'est surtout le projet de loi Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, qui porte notamment modernisation des grilles indiciaires des agents publics, et l'augmentation continue des cotisations patronales qui orienteront à la hausse les dépenses des collectivités.

En poursuivant son rythme d'évolution de 2015, l'indice des prix des dépenses communales, qui reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale, devrait s'élever en 2016 à 1,53 % (soit 0,53 % de plus que l'inflation).

Un meilleur accompagnement de la dépense publique locale



Les dépenses de fonctionnement des collectivités ont poursuivi leur décélération en 2015 avec une croissance limitée à 1,1 %, après 2,3 % en 2014 et 3 % en 2013, contraintes par la politique de réduction du déficit public appelant davantage chaque année les collectivités à contribution.

Avec le recul de plus de 8 % de l'investissement local en 2015, bien au-delà des prévisions initiales (- 8,5 % en 2015 après - 8,8 % en 2014), les collectivités auraient réalisé un effort supérieur de 5,9 milliards d'euros à celui prévu par la loi de programmation des finances publiques

S'il n'entend pas réduire l'effort financier imposé aux collectivités, le gouvernement a pris acte du risque pour la reprise économique d'une inflexion trop forte des dépenses publiques locales. Plusieurs mesures de soutien passant notamment par la création d'un fonds d'aide à l'investissement local et un élargissement de l'assiette du Fonds de Compensation de la TVA devraient entrer en vigueur en 2016.

Le Gouvernement escompte ainsi en 2016 une hausse modérée de 1,5 % des dépenses de fonctionnement des collectivités et une quasi stabilité de l'investissement local.

Contexte économique

Prévisions économiques et de finances publiques

2015 2016 2017 2018

DONNÉES MACRO-ÉCONOMIQUES

Croissance du PIB en volume	+ 1 %	+ 1,5 %	+ 1,6 %	+ 1,75 %
Inflation hors tabac	+ 0,2 %	+ 1 %	+ 1,4 %	+ 1,75 %
Consommation des ménages	+ 1,8 %	+ 1,7 %	+ 1,5 %	+ 1,7 %
Investissement des entreprises	+ 2,5 %	+ 4,9 %	-	-

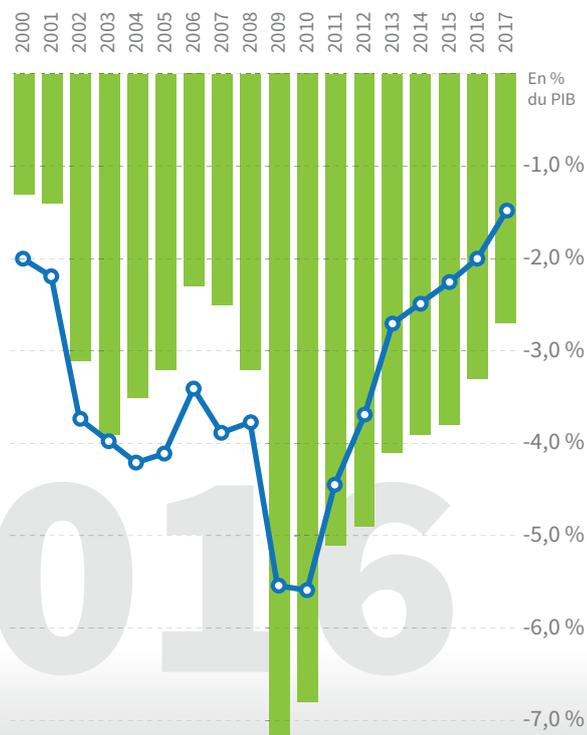
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE L'ÉTAT

Dépenses de l'État	283 Md€	280 Md€	275 Md€	-
Transferts aux collectivités	54 Md€	50 Md€	46 Md€	-
Dépenses administrations locales	-0,4 %	+ 1,2 %	+ 1,9 %	-

RATIOS MACRO-ÉCONOMIQUES

Dépenses publiques (% du PIB)	55,8 %	55,1 %	54,5 %	-
Prélèvements oblig. (% du PIB)	44,6 %	44,5 %	44,4 %	-
Dette publique (% du PIB)	96,3 %	96,5 %	97,3 %	-
Déficit budgétaire (% du PIB)	- 3,8 %	- 3,3 %	- 2,7 %	-
Dont administrations locales	- 0,3 %	- 0,3 %	- 0,3 %	-

Trajectoire du déficit public



Sources : direction générale du Trésor
N.B. : Hypothèses de croissance potentielle de la LPFP 2014-2019

■ Solde public

LE CONTEXTE FINANCIER

Toujours contraint par l'objectif de réduction du déficit public sous le seuil de 3 % du PIB, le gouvernement maintient la pression sur le budget des collectivités en approfondissant, conformément aux prévisions, les prélèvements sur les dotations.

Certes, l'Etat et la Sécurité Sociale apportent également leur contribution à la réduction du déficit, mais, contrairement aux collectivités, l'effort demandé ne porte pas directement pas sur leurs recettes.

RÉPARTITION DE L'EFFORT D'ÉCONOMIES (EN MILLIARDS D'€)

	2015	2016	2017	Cumul
État	8,7	5,1	5,1	19
Collectivités locales	3,5	3,5	3,7	10,7
Sécurité Sociale	6,4	7,4	6,5	20,3
Total	12,2 Md€	16 Md€	15,3 Md€	50 Md€

A. L'ÉVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS

1. L'ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

A. UN VOLUME EN NET REPLI

Comme en 2015, les collectivités territoriales et leurs établissements publics seront appelées en 2016 à participer au redressement des finances publiques à hauteur de 3,67 Md€ avec une répartition de la charge entre les strates identique à 2015. Cette contribution se concrétisera, comme les années passées, par une diminution des dotations de fonctionnement versées par l'Etat aux collectivités.

Les communes seraient donc concernées à hauteur de 40 % par cet effort, soit une nouvelle réduction de 1,45 milliards d'euros de leurs recettes, qui viendra s'ajouter au prélèvement de plus de 2 M€ d'euros déjà opéré en 2015.

ÉVOLUTION DE LA DGF PAR STRATE DE COLLECTIVITÉS (EN MILLIARDS D'€)

	2014	2015	2016	2017
Communes	- 0,59	- 2,04	- 3,49	- 4,94
Intercommunalités	- 0,25	- 0,87	- 1,49	- 2,12
Départements	- 0,48	- 1,62	- 2,77	- 3,92
Régions	- 0,18	- 0,64	- 1,09	- 1,54
Total des strates	- 1,5 Md€	- 5,17 Md€	- 8,84 Md€	- 12,5 Md€

La mise en place d'un nouveau mécanisme de plafonnement des contributions et l'approfondissement des mécanismes de péréquation devraient toutefois limiter l'impact de la diminution de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités les plus fragilisées.

Néanmoins, il convient de rappeler que la progression des dotations de péréquation s'opère dans le cadre de l'enveloppe normée. Elle se traduit donc inévitablement par la contraction d'autres concours financiers, comme les compensations d'exonérations de fiscalité locale dont un nouveau recul de 12 % est attendu.

MONTANT DE LA DGF POUR 2016

Montant DGF 2015	36,607 Md€
Contribution au redressement des finances publiques	- 3,670 Md€
Majoration des dotations de péréquation	+ 0,159 Md€
Autres ajustements	+ 0,013 Md€
Montant DGF 2016	= 33,109 Md€

B. LE REPORT DE LA RÉFORME DE LA DGF

La structure de la dotation globale de fonctionnement n'étant plus en adéquation avec la réalité financière des collectivités, le gouvernement s'était engagé dans le courant de l'année 2015 à en réformer l'architecture.

La réforme de la DGF du bloc communal devait ainsi, dès le 1er janvier 2016, supprimer progressivement les écarts de recettes historiques et non justifiés entre collectivités en y substituant des critères de ressources et de charges et concentrer les versements vers les communes et intercommunalités les moins favorisées.

Devant l'opposition de nombreux élus locaux, cette réforme a finalement été repoussée au 1er janvier 2017 amenant le gouvernement à reconduire les règles de calcul et de répartition de la DGF 2015 sur 2016.

Pour autant, le principe de la réforme n'est pas remis en cause et l'architecture proposée par le gouvernement, reposant sur l'introduction de charges de centralité et ruralité dans les dotations forfaitaires des communes et le resserrement des dotations de la DSU et de la DSR, servira de cadre aux travaux parlementaires à mener en 2016.

C. LE DISPOSITIF TRANSITOIRE DE 2016

Comme en 2015, la dotation forfaitaire sera calculée à partir du montant perçu sur l'exercice précédent.

CALCUL DE LA DOTATION FORFAITAIRE CONSOLIDÉE

Dotation forfaitaire N-1
+ Part variation de la population
- Écrêtement péréqué
- Contribution au redressement des FiPu

Dotation forfaitaire N

Ainsi, en dépit de la contribution au redressement des finances publiques qui pèse déjà lourdement sur leurs ressources, de nombreuses communes subiront un écrêtement supplémentaire de leur dotation forfaitaire avec la reconduction du mécanisme d'écrêtement péréqué. Fonction du potentiel fiscal par habitant, ce mécanisme est destiné, comme l'année précédente, au propre financement de la DGF (hausse de population, progression de la péréquation).

Les modalités de calcul de la contribution au redressement des finances publiques resteront également inchangées et toujours assises sur le volume des recettes réelles de fonctionnement de l'année N-2, hors recettes exceptionnelles.

D. POUR LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

Les modalités de calcul de la dotation forfaitaire étant inchangées, son évolution devrait s'inscrire dans le prolongement de la trajectoire entamée depuis deux ans.

Le gain de population (+ 108 habitants) constaté lors du recensement 2015 ne profitera pleinement à la collectivité qu'en 2018, selon les modalités de lissage arrêtées par l'Insee. En attendant, la ville d'Essey-lès-Nancy ne bénéficiera en 2016 que d'un accroissement de deux habitants pour la détermination de la part dynamique de la dotation forfaitaire.

Par ailleurs, le potentiel financier par habitant de la ville étant situé entre 1 fois et 1,5 fois la moyenne de la strate (1.078 € pour ELN contre 1.067 € pour la moyenne de la strate en 2015), le mécanisme d'écrêtement péréqué devrait aggraver à nouveau la perte de recettes engendrée par la contribution au redressement des finances publiques.

Avec un écrêtement maximal de 26.196 € et une contribution au redressement des finances publiques de 107.000 €, la ville d'Essey-lès-Nancy pourrait perdre 133.300 € sur sa dotation forfaitaire.

ÉVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE D'ESSEY-LÈS-NANCY

	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation forfaitaire	1.018.637 €	1.039.813 €	991.993 €	873.192 €	740.135 €
COMPOSANTES					
Dotation de base	786.768 €	821.745 €	827.888 €	992.387 €	873.192 €
Part dynamique de la population	-	-	-	14.689 €	191 €
Dotation superficielle	1.853 €	1.853 €	1.853 €	-	-
Complément de garantie	230.016 €	216.215 €	203.242 €	-	-
Mécanisme d'écrêtement	-	-	-	-29.760 €	-26.196 €
MINORATIONS					
Contrib. au redressement des FiPu	0 €	0 €	- 40.990 €	-104.124 €	-107.052 €

La progression attendue de près de 7 % de la dotation de solidarité rurale pourrait atténuer légèrement la perte de DGF pour la ramener à 127.300 €.

TRAJECTOIRE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017 ⁽¹⁾
Dotation forfaitaire	991.993 €	873.192 €	740.135 €	607.135 €
Dont contrib. redress FiPu	- 40.990 €	- 145.114 €	-252.166 €	-359.218 €
Dotation de solidarité rurale	76.671 €	82.813 €	88.000 €	92.000 €
Dotation nationale de péréquation	14.110 €	16.932 €	17.500 €	18.300 €
Total DGF	1.082.774 €	972.937 €	845.635 €	717.435 €

⁽¹⁾ hors progression de la population et mise en place de la réforme

2. L'ÉVOLUTION DES AUTRES CONCOURS FINANCIERS

A. LA DIMINUTION DES COMPENSATIONS D'EXONÉRATIONS FISCALES

Comme pour les exercices précédents, les compensations d'exonérations fiscales vont servir de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours financiers versés aux collectivités.

La Ville d'Essey-Lès-Nancy sera donc concernée par le recul des compensations liées aux exonérations de taxes foncières, à l'exclusion de celles liées à la taxe d'habitation.

Ces compensations devraient donc reculer en moyenne de 11,9 % à périmètre identique de contribuables.

B. L'ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE DU FCTVA

La chute de l'épargne des collectivités et des investissements conduit le gouvernement à proposer l'élargissement de l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics.

Cette mesure qui concernait auparavant exclusivement les dépenses réelles d'investissement pourrait entraîner à terme un surcoût de 143 M€ par an pour l'Etat. Si cette mesure devrait inciter les collectivités à engager, dès 2016, des travaux parfois conséquents de réparation freinés jusqu'alors par l'absence de contrepartie financière, cette disposition pourrait également modifier en profondeur la structure des budgets locaux. En effet, les collectivités préféreraient jusqu'à présent retarder au maximum leurs interventions sur le patrimoine pour engager à la place des travaux de rénovation, souvent plus lourds et plus coûteux, mais valorisables en section d'investissement et éligibles au FCTVA. Cette disposition pourrait donc générer une inflation des dépenses de fonctionnement et un recul, proportionnellement, des dépenses d'investissement, compromettant les objectifs d'évolution de la dépense publique locale (Odedel) définis par la loi de programmation des finances publiques.

ODEDEL 2016

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses totales
Communes	+ 1,3 %	+ 0,9 %	+ 1,2 %

C. LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

S'inscrivant dans l'objectif de freiner la baisse des investissements locaux, le projet de loi de finances pour 2016 propose la création d'une dotation de soutien à l'investissement local, à caractère provisoire, en faveur essentiellement des communes et de leurs groupements.

Composées de deux enveloppes de 500 M€ chacune, cette dotation serait pour une de ses enveloppes dédiée aux grandes priorités d'investissement définies par l'Etat portant sur :

- la rénovation thermique
- la transition énergétique
- le développement des énergies renouvelables
- la mise aux normes des équipements publics
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de population nouvelle

B. LES AUTRES MESURES FINANCIÈRES

1. LA REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES

Le projet de loi de finances pour 2016 fixe à + 1 % le taux de revalorisation des valeurs locatives cadastrales servant d'assiette au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, l'alignant ainsi sur le taux de l'inflation prévisionnelle.

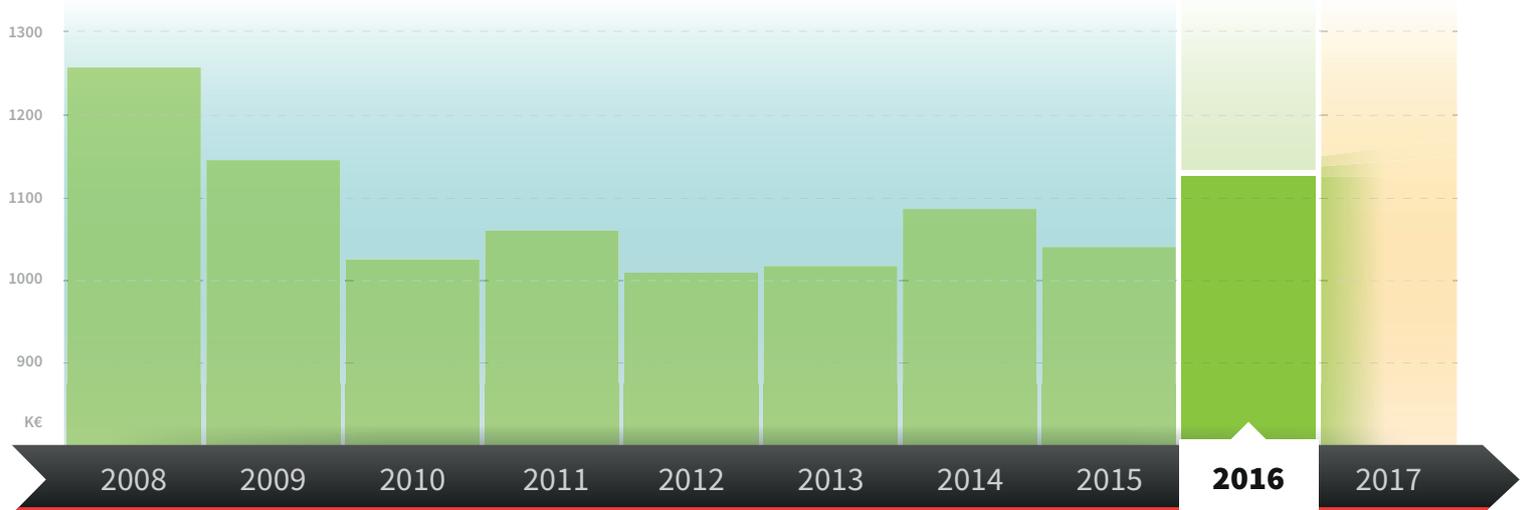
Cette revalorisation qui peut paraître faible au regard de l'évolution attendue de l'indice des prix des dépenses communales pourrait néanmoins bénéficier aux collectivités, si à l'instar de l'exercice écoulé, l'inflation réelle s'avérait au final significativement inférieure aux prévisions.

2. LA PÉRENNISATION DU FONDS D'AMORÇAGE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 a pérennisé le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires en instituant un fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Ainsi, à partir de la rentrée scolaire 2015-2016, l'État participera aux activités périscolaires organisées par les communes pour les élèves de leurs écoles maternelles et élémentaires à hauteur principalement de 50 € par élève.

Charges à caractère général



Charges à caractère général

2014

CHARGES PÉRENNES

- (+) Revalorisation par la Cugn de 20 % du prix de l'eau facturé aux collectivités
- (+) Prise en charge sur l'année complète de la réforme des rythmes scolaires
- (-) Création d'un lieu de restauration scolaire dans la Maison des Associations pour décharger le Creps de cette prestation

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- 30^e anniversaire du jumelage avec Brigachtal
- Aménagement du parking Père Isaïe
- Réparation du muret de l'école Mouzimpré
- Réfection des vestiaires du terrain de football
- Liquidation de la convention de mutualisation des services informatiques avec la Cugn

2015

CHARGES PÉRENNES

- (+) Revalorisation par la Cugn du prix de l'eau facturé aux collectivités
- (-) Renégociation de la convention d'occupation des locaux conclue avec le Creps
- (-) Réduction de plus de 5 % de toutes les enveloppes budgétaires

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Réfection du terrain rouge de football
- Organisation de manifestations lors de la Journée Européenne des Métiers d'Art
- Réalisation du document unique de prévention des risques professionnels
- Réalisation de travaux d'accessibilité (Ecoles, Maison des Associations et Espace Pierre de Lune)
- Réfection de la cour de l'école Galilée
- Interventions sur l'éclairage des écoles maternelles Galilée et Prévert
- Réparations imprévues sur véhicules

2016

CHARGES PÉRENNES

- (+) Augmentation des prestations d'affranchissement suite au non-remplacement du vague-mestre
- (+) Augmentation attendue de plus de 23 % de la fréquentation de la cantine scolaire
- (+) Augmentation du nombre de berceaux réservés à la ville au sein de la crèche Pitchoun
- (=) Maintien des enveloppes budgétaires des gestionnaires de crédits

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Prestation d'organisation et de valorisation des archives municipales
- Paramétrage des bornes Wifi
- Installation en régie d'éclairage basse consommation de type led
- Réparation de clôtures dans les parcs et au centre technique municipal
- Aménagement de la salle des mariages
- Interventions sur le maniscopie
- Remplacement et réparation de caméras de la Maison des Associations
- Prestation d'assistance au lancement de marchés d'assurance

2017-2020

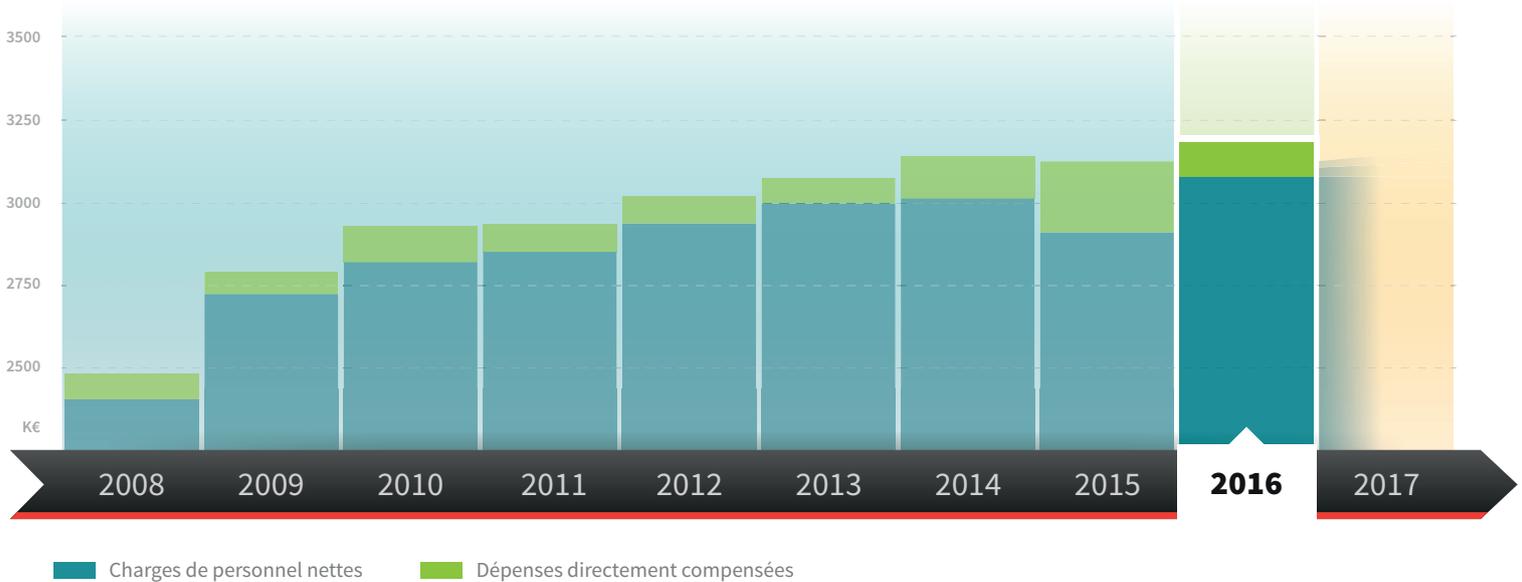
- Hors évolution du périmètre des services à la population et dépenses exceptionnelles non imputables en section d'investissement, la municipalité entend respecter la trajectoire d'évolution maximale des dépenses de fonctionnement des collectivités définie par l'État dans la loi de programmation pour la période 2015-2017 à savoir :

2015	2016	2017
+ 1,8 %	+ 2,2 %	+ 1,9 %

- Le plan de désendettement ne permettant pas d'absorber la totalité de la baisse des dotations de l'Etat, la ville devra engager un nouveau plan d'économie en 2017 pour maintenir l'équilibre du budget sans augmenter la pression fiscale sur les ménages et entreprises

- Le recours systématique à la négociation dans les marchés publics et au commerce en ligne pourraient également constituer une source d'économies non négligeables, à la condition toutefois de recentraliser préalablement la commande publique et de redéfinir les processus d'achats en vigueur dans la collectivité

Masse salariale



2014

CHARGES PÉRENNES

- (-) Départ à la retraite d'un agent technique
- (-) Passage à demi-traitement de plusieurs agents en congés pour maladie
- (+) Aligement des taux de cotisations retraite des fonctionnaires sur ceux du secteur privé
- (+) Relèvement des échelles indiciaires des agents de catégorie C
- (+) Revalorisation de la prime complémentaire de résultats
- (+) Recrutement d'un agent de gardiennage et de voirie en contrat aidé
- (+) Prise en charge sur l'année complète de la réforme des rythmes scolaires

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- (+) Validation des services d'un ancien agent
- (+) Organisation des élections municipales et européennes

2015

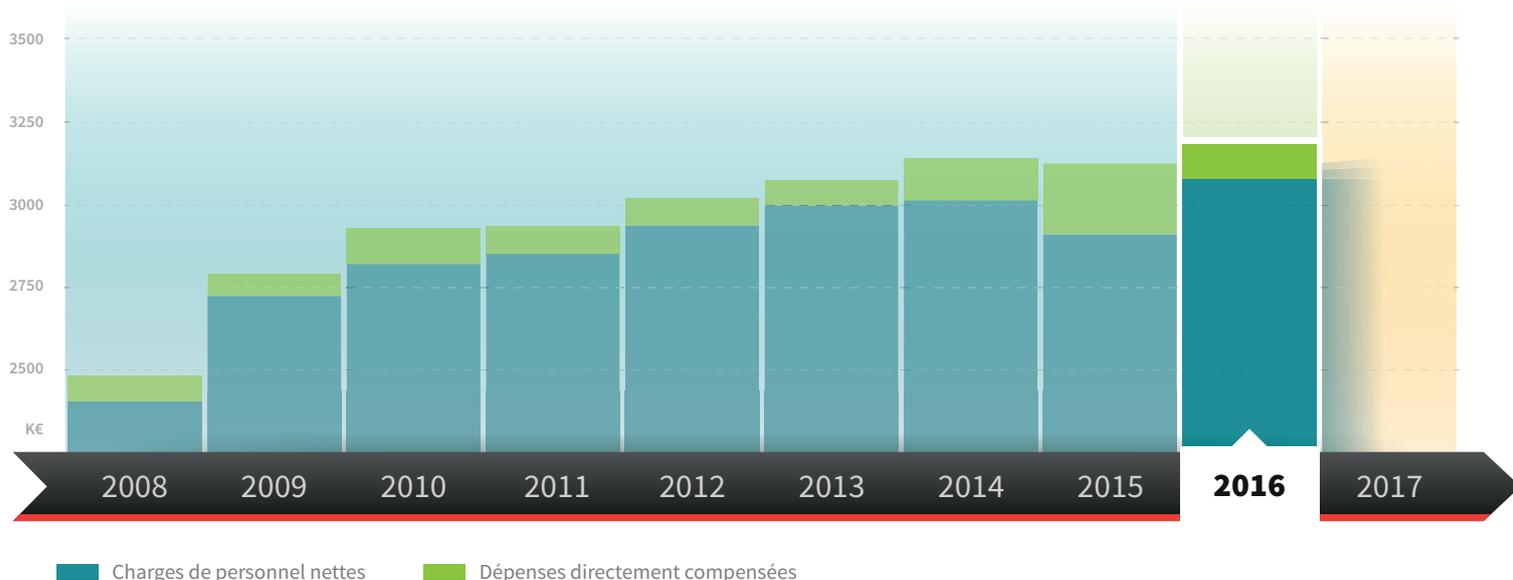
CHARGES PÉRENNES

- (-) Départ à la retraite (non compensé) d'un rédacteur en charge de la gestion foncière
- (-) Décès d'un adjoint technique principal en charge de fonctions de gardiennage
- (-) Mutation d'un agent d'animation au CCAS
- (-) Arrivée à échéance du contrat aidé d'un agent d'accueil-état civil
- (-) Suppression de la prime complémentaire de résultats
- (-) Suppression des indemnités de surveillance cantine
- (-) Démonétisation du compte-épargne temps
- (-) Changement de direction générale des services
- (-) nombreux agents payés à demi-traitement sur une partie de l'exercice (congés pour maladie)
- (+) Aligement des taux de cotisations retraite des fonctionnaires sur ceux du secteur privé
- (+) Relèvement des échelles indiciaires des agents de catégorie C
- (+) Recrutement d'une ATSEM en contrat aidé
- (+) Recrutement d'un agent d'animation jeunesse en contrat aidé
- (+) Remplacement d'un agent en contrat emploi avenir par un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi sur des fonctions d'animation
- (+) Revalorisation des titres restaurant

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- (+) Organisation d'une campagne de recensement de la population
- (+) Organisation des élections départementales et d'une consultation électorale

Masse salariale



■ Charges de personnel nettes

■ Dépenses directement compensées

2016

CHARGES PÉRENNES

(-) Départ à la retraite d'un adjoint technique en charge de fonction d'entretien
 (-) Départ à la retraite non compensé d'un adjoint administratif en charge de fonction de vagemestre
 (-) Arrivée à échéance du contrat aidé d'un agent d'animation

(+) Recrutement d'un adjoint technique en charge de fonction d'entretien
 (+) Intégration dans les effectifs techniques d'un agent sous contrat aidé
 (+) Recrutement d'une ATSEM en contrat aidé
 (+) Revalorisation des taux de cotisations
 (+) Mise en place de la réforme des carrières (catégorie B)

CHARGES EXCEPTIONNELLES

(+) Indemnisation de la participation des agents aux élections régionales 2015

2017-2020

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- L'équipe municipale souhaite contenir l'évolution de la masse salariale à + 1,5 % en moyenne par an sur la durée du mandat, en s'appuyant principalement sur les départs en retraite, sur cette même période, de dix agents (15 % des effectifs)

- Dans le cadre des départs en retraite, le poste d'un agent d'accueil ne devrait pas être remplacé et les autres postes seront pourvus par des agents moins gradés ou expérimentés (économie de 67.000 €/an au terme de la période)

- Pour parvenir à l'objectif d'offrir à chaque classe un agent dédié, la municipalité procédera, comme en 2015 et en 2016, au recrutement en 2017 d'une Atsem en contrat aidé

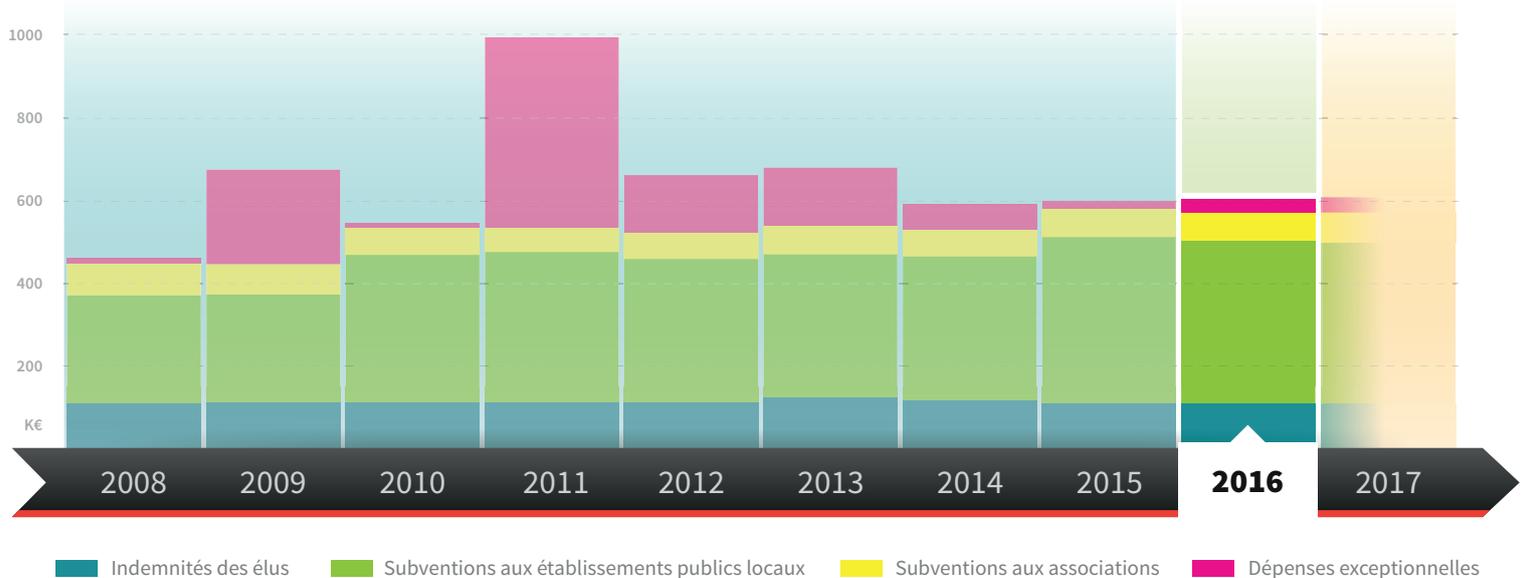
- Au 1^{er} janvier 2017, un nouveau dispositif indemnitaire réformé entrera en vigueur avec l'institution d'une nouvelle indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel valorisant davantage les métiers et contraintes de chaque agent

- Dans le cadre de la politique de relance de l'emploi et d'insertion des jeunes engagée par le gouvernement, la ville d'Essey-lès-Nancy proposera sur la période 2017-2020 quelques missions de service civiques ou sous contrats d'apprentissage dans le respect l'objectif d'évolution de la masse salariale préalablement défini

- Le nouveau protocole cadre sur l'organisation du temps de travail dans les effectifs municipaux sera également mis à profit pour redéfinir les taux d'emplois des agents engagés sous contrats et pour limiter la réalisation de travaux supplémentaires soumis à indemnisation

- En dépit de l'accroissement régulier de la population et du contrôle étroit de l'évolution de la masse salariale, la municipalité s'engage, en tout état de cause, à garantir sur la durée du mandat la même qualité de services aux Ascéens et même à en améliorer le niveau (mise en place de la charte Marianne, enquête auprès des usagers pour l'adaptation des horaires d'ouverture au public...)

Autres charges de fonctionnement



2014

INDEMNITÉ DES ÉLUS

(-) Diminution de 5 % de l'enveloppe indemnitaire des élus

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

- Constitution d'une provision en vue d'un probable contentieux avec une société suite à un défaut de prestations de conseil

2015

SUBVENTIONS

(+) Mutation d'un agent d'animation au CCAS
 (-) Augmentation de 37 % de la subvention d'équilibre versée au CCAS pour l'apurement du déficit d'exploitation de l'exercice 2014
 (-) Diminution de 12 % de la subvention d'équilibre versée à la Caisse des Écoles avec le départ en classes de neige des seuls élèves de CM2
 (+) Participation au financement de la manifestation « de la belle époque aux années folles »

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

- Annulation partielle de la pénalité émise à l'encontre de la société Ecofinance pour défaut de conseil

2016

SUBVENTIONS

(=) Maintien de l'enveloppe des subventions aux associations

(-) Diminution de 11 % de la subvention à la Caisse des Écoles suite au remplacement des séjours en classes de neige par des séjours en classes de découverte

2017-2020

- La municipalité s'engage à ne pas faire progresser le montant des indemnités versées aux élus sur la durée du mandat

- Si l'enveloppe des subventions aux associations continuera d'être maintenue à son niveau actuel, les participations versées seront davantage modulées au regard des bilans financiers et du niveau de trésorerie des associations ainsi que de leur fréquentation par les Ascéens ; il s'agit, par là même, d'attribuer davantage de moyens aux associations porteuses de projets, en réduisant le financement de celles dont la trésorerie présente un excédent

- La participation financière de la ville au fonctionnement de la crèche Frimousse pourrait également progresser sur la durée du mandat considérant l'importance des travaux de réhabilitation à réaliser sur le bâtiment (au même titre que la participation financière des villes de Tomblaine et Saint-Max)

Dotations et participations



2014

DOTATIONS

(-) Contribution de la commune au redressement des finances publiques

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

(+) Attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
 (+) Subvention du département à l'élaboration du plan de gestion de la butte Sainte Geneviève

(+) Subvention de l'Union Européenne à l'organisation du 30^e anniversaire du Jumelage
 (=) Participation de l'État à la réforme des rythmes scolaires
 (=) Participation de la Caf à la réforme des rythmes scolaires
 (-) Fin du remboursement par la Cugn des emprunts liés au transfert de la voirie

2015

DOTATIONS

(-) Contribution supplémentaire de la commune au redressement des finances publiques
 (-) Refonte des modalités de calcul de la dotation forfaitaire et du mécanisme d'écrêtement

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

(+) Attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
 (=) Reconstitution de la participation de l'État à la réforme des rythmes scolaires
 (+) Dotation compensatrice pour l'organisation du recensement
 (+) Subvention de la CNRACL pour la réalisation document unique de prévention des risques professionnels

2016

DOTATIONS

(-) Contribution supplémentaire de la commune au redressement des finances publiques
 (-) Activation du mécanisme de l'écrêtement péréqué
 (+) Approfondissement de la péréquation verticale

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

(=) Pérennisation de la participation de l'État à la réforme des rythmes scolaires
 (-) Incertitude sur l'éligibilité de la ville au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

2017-2020

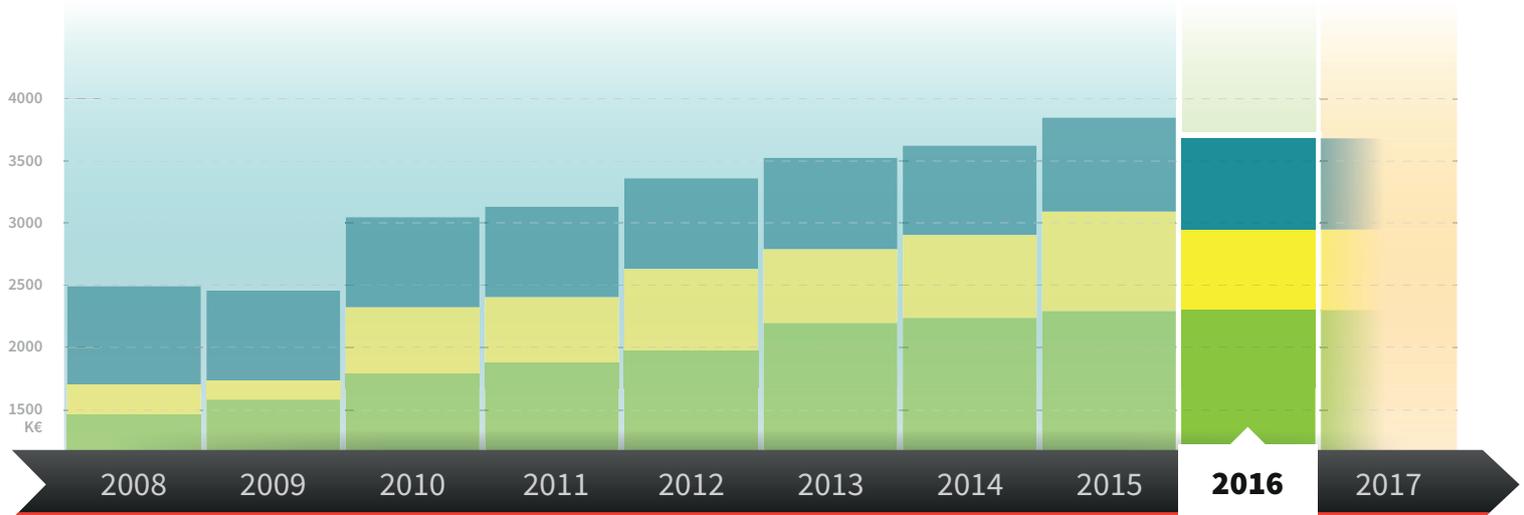
TRAJECTOIRE GÉNÉRALE

- Jusqu'en 2017, la dotation globale de fonctionnement continuera, en dehors de toute réforme de son architecture, de reculer d'environ 120.000 € par an, amputée principalement par les contributions obligatoires au redressement des finances publiques

- La croissance de la population, constatée lors du recensement réalisé au 1^{er} trimestre 2015, les nouveaux programmes immobiliers et la réforme de la DGF devraient de nouveau faire progresser cette ressource à partir de 2018

- Pour absorber la baisse des dotations et préserver le niveau d'épargne nette de la collectivité, principale source de financement de la section d'investissement, la municipalité poursuivra son plan pluriannuel de désendettement qui aboutira fin 2017 à une réduction de 60 % de l'annuité de la dette en comparaison avec celle de l'exercice 2014

Impôts et taxes



■ Fiscalité directe : TF (Taxe Foncière), TH (Taxe d'Habitation)

■ Fiscalité indirecte

■ Reversements de fiscalité

2014

FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

(+) Revalorisation de 0,9 % des valeurs locatives cadastrales décidée par la Loi de Finances
(+) Évolution physique des bases de 0,68 % pour la TF et -0,21 % pour la TH

FISCALITÉ INDIRECTE

(+) Entrée en vigueur progressive du coefficient maximum (8) de la taxe sur la consommation finale d'électricité
(+) Entrée en vigueur progressive des tarifs majorés de taxe locale sur la publicité extérieure
(+) Perception d'arriérés 2013 de taxe locale sur la publicité extérieure

AUTRE

(-) Retard de la Cugn dans le règlement du solde de la dotation de solidarité communautaire

2015

FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

Évolution de 55.000 € des produits avec :
- Revalorisation de 0,9 % des valeurs locatives cadastrales
- Évolution physique des bases de 0.6% pour la TF et 2.7 % pour la TH

FISCALITÉ INDIRECTE

- Application du coefficient maximum (8) de la taxe sur la consommation finale d'électricité
- Recette exceptionnelle de taxe additionnelle aux droits de mutation
- Entrée en vigueur progressive des tarifs majorés de taxe locale sur la publicité extérieure

AUTRE

- Perception sur l'exercice du solde 2014 de la dotation de solidarité communautaire

2016

FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

- Évolution de 23.000 € minimum des produits avec la revalorisation de 1 % des valeurs locatives cadastrales

FISCALITÉ INDIRECTE

- Redéfinition de l'assiette de la taxe locale sur la publicité extérieure

2017-2020

- Sauf contribution supplémentaire au redressement des finances publiques, la municipalité réaffirme son intention de réaliser le programme du mandat sans augmentation de la pression fiscale sur les habitants.

- L'étude sur la répartition de la charge fiscale entre propriétaire et locataire initiée en 2015 se poursuivra en 2016 avec l'objectif final d'alléger, avant la fin du mandat, la charge fiscale des locataires, dont les revenus sont en général plus faibles, en appelant davantage à contribution les propriétaires non-occupants.

- L'observatoire fiscal poursuivra sur toute la durée du mandat sa campagne d'optimisation des bases fiscales pour optimiser le produit des taxes ménages avec l'espoir que ce travail permettra de mener plus aisément la future réforme des valeurs locatives cadastrales

- L'étude menée en 2015 sur la refonte du régime de taxation de la publicité extérieure entrera en vigueur progressivement avec, à court terme, une réduction des assiettes des supports taxables et donc de la charge de fiscalité des commerçants

Autres recettes de fonctionnement



Produits des services

Location du patrimoine

Recettes exceptionnelles (hors cessions)

Reprises sur provision

2014

PRODUITS DE LOCATION

- (-) Retrait d'un appartement du parc locatif pour mise à disposition à un nouveau gardien
- (-) Fin du contrat de bail du local professionnel de l'Hôtel de Ville (ex Caisse d'Épargne)

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Reliquat d'indemnisation par les assurances des conséquences des inondations
- Émission d'une pénalité à l'encontre d'une société pour défaut de prestations de conseil
- Reprise sur provision pour risques non avérés

AUTRES PRODUITS

- Vente d'électricité photovoltaïque

2015

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Remboursements de sinistres
- Remboursement de frais d'avocat par Ecofinance

AUTRES PRODUITS

- Augmentation de la participation des agents aux titres restaurant

2016

PRODUITS DE LOCATION

- Remise en location de l'appartement libéré par un gardien

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Reprise sur provision pour risques non avérés

2017-2020

- La municipalité continue de s'engager à ne pas faire progresser les tarifs des services municipaux au-delà de l'évolution du coût de la vie sur la durée du mandat

- Considérant néanmoins la baisse des dotations, la réflexion actuellement menée sur la pertinence du maintien de la gratuité des temps d'activités mis en place par la ville dans le cadre réforme des rythmes scolaires, aboutira sans doute à une tarification forfaitaire de ce service

- La collectivité abandonnera progressivement le dispositif fiscal de déductibilité de la TVA, qui la prive actuellement de la possibilité de disposer librement des salles Maringer et Haut Château pour ses propres besoins ou pour ceux des associations

- La municipalité continuera de mobiliser les provisions constituées sous l'ancienne mandature en cas de risques non avérés afin notamment de réduire l'endettement de la collectivité et absorber la baisse des dotations

- La ville d'Essey-lès-Nancy sera amenée à repenser le mode de financement de son bulletin qui repose actuellement sur un marché de régie publicitaire qui arrivera à échéance en 2017 et dont la conclusion avait été rendue problématique en 2013 par manque de candidatures

Dépenses d'équipement



■ Dépenses d'équipement

2014

OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- Réalisation d'une épicerie solidaire : 10.344 €
- Réhabilitation de la salle Maringer : 7.859 €

AUTRES DÉPENSES

- Réalisation du plan de gestion pour la butte Sainte-Geneviève : 14.700 €
- Équipement des écoles élémentaires en wifi : 10.582 €
- Aménagement d'aires de jeux : 39.097 €
- Installation de dispositifs supplémentaires de vidéosurveillance : 24.182 €
- Travaux de couverture sur le tennis couvert : 11.686 €
- Travaux sur le cimetière : 13.210 €
- Aménagement du terrain Père Isaïe : 7.582 €

2015

OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- Aménagement d'une crèche : 206.830 €
- Réhabilitation de l'église Saint-Georges : 40.221 €

AUTRES DÉPENSES

- Participation au plan local de redynamisation du quartier Kléber : 13.929 €
- Travaux de mise en accessibilité : 37.374 €
- Aménagement du parc Maringer (aire de jeux, parking) : 19.742 €
- Acquisition de 2 terrains : 12.700 €
- Aire de jeux quartier Kléber : 24.141 €
- Acquisition de 2 véhicules de transport : 33.211 €
- Acquisition d'un nettoyeur haute pression pour les services techniques : 7.382 €
- Recouvrement du sol de l'école Galilée : 3.878 €
- Renouvellement d'extincteurs : 3.483 €

2016

OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- Aménagement d'une crèche : 95.100 €
- Réhabilitation de l'église Saint-Georges : 456.000 €
- Réhabilitation de l'école Prévert : 56.000 €

AUTRES DÉPENSES :

- Acquisition d'une parcelle chemin des Basses Ruelles : 26.310 €
- Aménagement du parking de l'esplanade du Haut Château : 58.400 €
- Mise en accessibilité du cimetière : 11.340 €
- Installation de caméras et d'éclairage public (parking Père Isaïe et rue Monne) : 46.581 €
- Remplacement des projecteurs de tennis par des dispositifs à économie d'énergie : 30.000 €
- Installation de panneaux acoustiques dans la cantine du Haut Château : 16.000 €
- Divers travaux de mise en conformité et en accessibilité : 28.376 €
- Équipement des écoles maternelles, de l'Hôtel de Ville et de la MDA en wifi : 7.000 €
- Aménagements de poste de travail dans le cadre du plan pluriannuel de prévention : 18.950 €
- Acquisition d'un véhicule de type benne : 25.000 €

2017-2020

- L'équipe municipale poursuivra l'effort d'équipement des Ascéens engagé par l'ancienne municipalité, en privilégiant la réhabilitation et la mise en accessibilité des équipements existants avec :
- la réhabilitation de l'école maternelle Prévert : environ 367.000 € (2016-2017)
- la mise en accessibilité des bâtiments municipaux : environ 1.160.000 € (2017-2020)
- la reconstruction de la crèche Frimousse : environ 250.000 € (2017-2019)
- la réfection de la toiture de l'école Delaunay : environ 86.000 € (2017)
- l'extension du Dojo et la reprise de son isolation : environ 145.000 € (2018)
- l'aménagement du parc Maringer (éclairage, allées, parking) : environ 100.000 € (2019-2020)
- plan pluriannuel d'équipement informatique des écoles : environ 100.000 € (2015-2020)

Le financement des investissements



FCTVA

Subventions d'investissement reçues

Cessions

Épargne brute (hors cessions)

Emprunts

2014

PRINCIPALES SUBVENTIONS PERÇUES

- Réhabilitation de l'école Mouzimpré : 11.708 €
- Réalisation d'une épicerie solidaire : 16.586 €
- Réhabilitation du chemin d'Abron : 5.000 €
- Remise en état du complexe sportif suite aux inondations : 5.900 €

CESSIONS RÉALISÉES

- Matériel technique : 7.621 €

EMPRUNTS CONTRACTÉS

Néant

2015

PRINCIPALES SUBVENTIONS PERÇUES :

- Réalisation de l'épicerie solidaire : 12.112 €
- Aménagement d'une crèche : 90.555 €
- certificats d'économies d'énergie : 1.528 €

CESSIONS RÉALISÉES :

- Immeuble 2 rue Christian Moench : 120.000 € (RAR)
- Parcelle AB 160 : 7.300 €
- Véhicule de type minibus : 1.500 €

EMPRUNTS CONTRACTÉS :

Néant

2016

SUBVENTIONS ATTENDUES :

- Réhabilitation de l'église Saint-Georges : 103.031 €
- Aménagement de la crèche : 121.445 €
- Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville : 8.901 €
- Installation de dispositifs de vidéosurveillance : 8.000 €
- certificats d'économies d'énergie : 1.500 €

CESSIONS À RÉALISER :

- Terrain aménagé avenue de Saulxures : 20.000 €

EMPRUNT À CONTRACTER :

- Emprunt de refinancement : environ 440.000 €

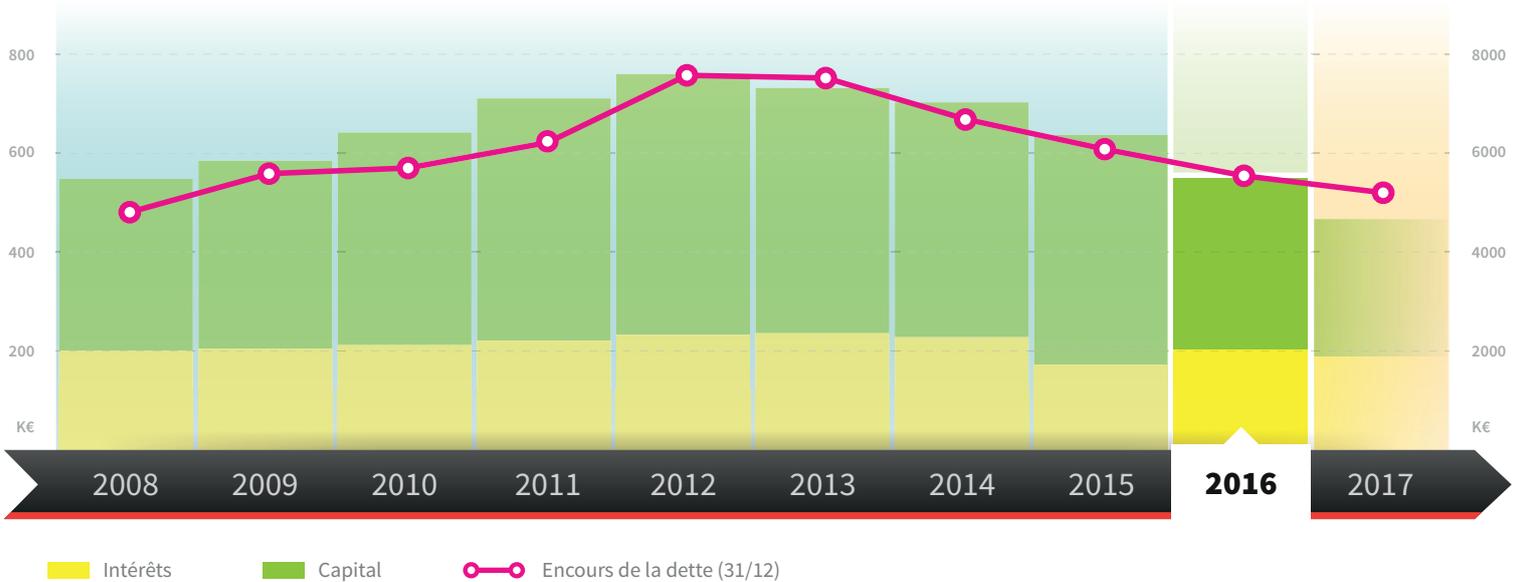
2017-2020

- Avec la baisse des dotations de l'Etat et la suppression de la clause générale de compétences des départements et des régions, les subventions continuent de se raréfier ; si la ville devrait pouvoir compter sur la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'Etat pour financer la mise en accessibilité de ses bâtiments, les autres sources de financement demeurent, à l'heure de la réforme territoriale, encore inconnues

- La municipalité continuera de privilégier l'autofinancement au recours à l'emprunt pour financer ses investissements, en respectant, en tout état de cause, son objectif de ramener l'endettement de la ville à un niveau équivalent à celui des autres communes de même strate de l'agglomération

- La cession du bois d'Essey situé sur Saulxures pourrait contribuer, pour 120.000 € environ au financement du programme d'investissement de l'exercice 2017

La dette



■ Intérêts ■ Capital ○—○ Encours de la dette (31/12)

2014

EMPRUNTS CONTRACTÉS

Néant

EXTINCTION NATURELLE D'EMPRUNTS

- Prêt d'équipement pour la restructuration du Haut Château (CAF02) : - 6.380 € d'annuité

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'EMPRUNTS

- Emprunt d'équilibre 2003 (CE05) : - 18.408 € d'annuité
- Emprunt de refinancement (Dexia - CLF13) : - 61.781 € d'annuité

2015

EMPRUNT CONTRACTÉS

Néant

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'EMPRUNTS

- Emprunt d'équilibre 2004 (CE02) : - 27.371 € d'annuité

AUTRE

- Réétalement de l'emprunt d'équilibre 2007 (CE01) : - 20.697 € d'annuité

2016

EMPRUNT À CONTRACTER

- Emprunt de refinancement : 440.000 €

EXTINCTION NATURELLE D'EMPRUNTS

- Emprunt d'équilibre 2000 (CE03) : - 38.470 € d'annuité
- Emprunt d'équilibre 2000 (CE04) : - 30.285 € d'annuité

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'EMPRUNTS

- Emprunt de refinancement (Sfil - CLF18) : - 25.746 € d'annuité
- Prêt d'acquisition Parc Haut Château (EPF01) : - 10.486 €
- Prêt d'acquisition Parc Maringer (EPF02) : - 5.823 €

2017-2020

- La municipalité se donne comme objectif de ramener l'annuité de la dette au niveau de celui de 2008 d'ici la fin du mandat profitant de la charge financière ainsi libérée pour amortir durablement la baisse des dotations

- Pendant que certains emprunts s'éteindront naturellement au cours du mandat, d'autres feront l'objet en 2017 de remboursements anticipés à l'aide notamment de la provision constituée ces dernières années :

- Remboursement anticipé d'un emprunt d'équilibre 2003 (Dexia - CLF12) : - 48.459 € d'annuité
- Remboursement anticipé d'un emprunt d'équilibre 2004 (Dexia - CLF14) : - 17.200 € d'annuité
- Extinction du prêt d'équipement pour l'acquisition du tracteur (CA02) : - 10.472 € d'annuité

- Dans l'objectif de réduction de l'annuité de la dette, la municipalité continuera de renégocier avec ses principaux partenaires bancaires les conditions de ses emprunts et tentera d'obtenir, dès 2016, le refinancement de certains emprunts conclus à taux révisable

Épargnes



2017-2020

- La municipalité entend maintenir durablement son niveau d'épargne nette en le préservant de l'effondrement des dotations par la poursuite notamment du plan de réduction de l'annuité de la dette

- Conformément aux prévisions du débat d'orientations budgétaires 2015, la collectivité doit néanmoins s'attendre à un recul des autres niveaux d'épargne, le plan de désendettement qui porte sur la dette ancienne n'affectant que le capital des emprunts servant à la détermination de l'épargne nette

- Pour stabiliser l'épargne de gestion à 560.000 € d'ici 2018, la collectivité devra engager de nouvelles mesures d'économies (34.000 € au minimum), le plan de désendettement ne permettant à terme que de libérer 326.000 € sur les 360.000 € nécessaires au maintien de l'équilibre ; l'exercice sera d'autant plus délicat qu'il devra porter sur la section de fonctionnement dont l'équilibre a été profondément affecté par la baisse des dotations.